

PROJET DE SERVICE 2014-2020



Centre PMS Wallonie-Bruxelles Enseignement

Rue du Marais, 35 à 4100 SERAING

Téléphone : 04/336 66 79

Télécopie : 04/336.79.98

Messagerie : cpmscf.seraing@sec.cfwb.be

Site : www.pms-seraing.net

Dans notre réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement, les missions PSE sont depuis toujours réalisées par les centres PMS.

Cette particularité fait qu'il y a une grande interaction entre les missions PMS et les missions PSE, et que les objectifs des unes et des autres se soutiennent et s'enrichissent mutuellement.

Il est donc tout naturel que le « Projet de centre » élaboré en 2013 pour une période de 3 ans, et le « Projet de service » se rejoignent sur bien des points.

C'est pourquoi nous joignons à la présente notre « Projet de Centre ». Ainsi vous pourrez visualiser par vous-même, si vous le désirez, combien nos missions PMS et PSE s'imbriquent et se soutiennent l'une l'autre.

Table des matières

<u>I. DESCRIPTION DU CENTRE ET DE SA POPULATION.....</u>	4
1. COORDONNEES.....	4
2. LES ECOLES DESSERVIES	5
3. LE PERSONNEL DU CENTRE.....	5
4. LA POPULATION SCOLAIRE	5
<u>II. LES MISSIONS DECRETALES.....</u>	7
1. LES BILANS DE SANTE	8
2. PROMOTION D’UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE A LA SANTE.....	9
3. LES VACCINATIONS	9
4. LA PROPHYLAXIE ET LE DEPISTAGE DES MALADIES TRANSMISSIBLES	10
<u>III. VALEURS FONDAMENTALES – AXES PRIVILEGIES</u>	11
1. LE RESPECT.....	11
Le respect de soi-même.....	11
Le respect des autres.....	12
2. LA DISPONIBILITE	12
3. LA QUALITE DU SERVICE.....	12
4. LES AXES PRIVILEGIES	13
<u>IV. ACTIONS MISES EN PLACE DANS LE CADRE DE LA MISSION PSE</u>	14
1. LES PROJETS-SANTE.....	14
Promotion de la vaccination	14
Estime de soi.....	14
Sensibilisation au problème des assuétudes.....	15
Education affective et sexuelle – maladies sexuellement transmissibles – sensibilisation à la contraception.....	15
Eveil aux activités de bien –être	15
2. INFORMATISATION DES BILANS – RECUEIL STANDARDISE DES DONNEES	15
3. FORMATION	16
<u>V. MODALITES DE REALISATION DU BILAN</u>	17

I. DESCRIPTION DU CENTRE ET DE SA POPULATION

Le centre psycho-médico-social Wallonie-Bruxelles Enseignement de Seraing dessert la population scolaire des Athénées Royaux de Seraing (Air Pur et Lucie Dejardin) et d'Esneux.

L'implantation principale du centre est située dans les bâtiments de l'Athénée Lucie Dejardin à Seraing.

Dans chacun des sites desservis, un cabinet de consultation permet de recevoir les élèves dans les meilleures conditions. Chacun des cabinets est équipé du matériel permettant l'organisation des bilans de santé, et répondant aux normes fixées par la Communauté française.

1. Coordonnées

Siège principal : Athénée Royal « Lucie DEJARDIN » Site A

35, rue du Marais à 4100 SERAING

Téléphone : 04/336.66.79

Fax : 04/336.79.98

Adresse mail : cpmscf.seraing@sec.cfwb.be

Cabinet de consultation Athénée Royal « Lucie DEJARDIN » Site B

250, avenue du Centenaire à 4102 OUGREE

Téléphone : 04/336.01.20

Cabinet de consultation Athénée Royal « Air Pur »

1, rue des Nations Unies à 4100 SERAING

Téléphone : 04/337.31.58

Fax : 04/338.59.74

Cabinet de consultation Athénée Royal d'Esneux

6, rue de l'Athénée à 4130 ESNEUX

Téléphone : 04/380.12.95

Fax : 04/351.70.33

Par souci d'efficacité, tous les mails sont réceptionnés à l'adresse du siège principal (et donc consultés chaque jour). Celui-ci transmet les informations aux agents concernés dans les meilleurs délais.

2. Les écoles desservies

Les écoles desservies par le centre PMS de Seraing sont les suivantes :

- **Athénée Royal « Lucie Dejardin »** (enseignements primaire et secondaire)
 - Site a : 127, rue de l'Industrie à 4100 SERAING. Tél. : 04/337.21.02.
 - Site b : 250, avenue du Centenaire à 4102 OUGREE.
Tél. : 04/336.13.48.
- **Athénée Royal « Air Pur »** (enseignements primaire et secondaire)
 - 1, rue des Nations-Unies à 4100 SERAING. Tél. : 04/330.32.30.
- **Athénée Royal d'Esneux** (enseignements maternel, primaire et secondaire)
 - 6, rue de l'Athénée à 4130 ESNEUX. Tél. : 04/380.16.96.

3. Le personnel du centre

Le centre P.M.S comporte un directeur et deux équipes de base, composées chacune d'une psychologue, d'une assistante sociale et d'une infirmière. Les bilans de santé sont effectués par deux médecins qui interviennent au centre PMS dans le cadre des missions de « Promotion de la Santé à l'Ecole ».

Les services administratifs sont assurés par une secrétaire.

4. La population scolaire

Le centre assure la guidance d'élèves relevant des niveaux suivants :

- enseignement maternel ;
- enseignement primaire ;
- enseignement secondaire.

La population desservie est caractérisée par sa diversité :

- implantation géographique des écoles, avec des caractéristiques économiques et sociales différentes dans les quatre sites desservis ;
- filières d'enseignement organisées (enseignements général, technique de transition et de qualification, professionnel) ;
- milieux d'origine (favorisés ou précarisés, de nationalités et de cultures diverses ...)

A cette diversité de la population correspond une multiplicité des problématiques rencontrées et des attentes différentes, de la part des élèves, de leurs familles et des écoles, à l'égard du centre PMS.

L'Athénée Royal Air Pur possède un internat annexé, dont la plupart des élèves relèvent du ressort de notre Centre (mais pas tous).

La région de Seraing a été touchée de plein fouet par la crise économique, ce qui a évidemment une incidence sur l'importance de nos missions PSE en faveur de la population.

II. LES MISSIONS DECRETALES

Les missions des centres psycho-médico-sociaux ont été définies par le décret du 14 juillet 2006 relatif aux missions, programmes et rapport d'activités des Centres psycho-médico-sociaux :

«1. Promouvoir les conditions psychologiques, psycho-pédagogiques, médicales et sociales qui offrent à l'élève les meilleures chances de développer harmonieusement sa personnalité et de le préparer à assumer son rôle de citoyen autonome et responsable et à prendre une place active dans la vie sociale, culturelle et économique;

2. Contribuer au processus éducatif de l'élève, tout au long de son parcours scolaire, en favorisant la mise en œuvre des moyens qui permettront de l'amener à progresser toujours plus et ce, dans la perspective d'assurer à tous des chances égales d'accès à l'émancipation sociale, citoyenne et personnelle.

3. Dans une optique d'orientation tout au long de la vie, soutenir l'élève dans la construction positive de son projet de vie personnelle, scolaire, professionnelle et la préparation de son insertion socio-professionnelle. »

Le même décret énumère les actions que chaque centre PMS doit organiser pour remplir ces missions. De plus, la Communauté française a défini, dans le programme spécifique¹ des centres qu'elle organise, les priorités et les valeurs qui doivent sous-tendre notre travail.

D'autre part, le décret du 20-12-2001 relatif à la promotion de la santé à l'école prévoit que, pour les établissements scolaires organisés par la Communauté française, la promotion de la santé à l'école (PSE) est exercée dans les centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française, par le personnel de ces centres. Les missions PSE sont définies comme suit :

« 1. la mise en place de programmes de promotion de la santé et de promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé;

2. le suivi médical des élèves, qui comprend les bilans de santé individuels et la politique de vaccination ...;

3. la prophylaxie et le dépistage des maladies transmissibles, ...;

4. l'établissement d'un recueil standardisé de données sanitaires, ... »

Les centres PMS de la Communauté française sont donc particulièrement bien placés pour prendre en compte la santé des enfants dans leur globalité.

Le centre PMS de Seraing n'est pas concerné par le décret du 16-05-2002 relatif à la promotion de la santé dans l'enseignement supérieur.

¹ Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mars 2007.

1. Les bilans de santé

La fréquence, le contenu et les modalités des bilans de santé sont fixés par le Gouvernement.

1. Dans l'enseignement maternel :

- **En 1ère maternelle** : Plutôt qu'un bilan obligatoire partiel, notre centre organise un bilan de santé complet.

Les élèves qui n'ont pas participé à ce bilan en 1ère maternelle sont examinés en 2ème maternelle.

- **En 3ème maternelle** : le bilan obligatoire de santé est un bilan complet qui comprend :
 - le complément de l'anamnèse médicale et scolaire;
 - le bilan vaccinal;
 - l'examen biométrique (vue, ouïe, poids, taille, analyse d'urines);
 - l'examen clinique complet;
 - l'évaluation de la maturité neuro-motrice;
 - le repérage des troubles éventuels du langage.

2. Dans l'enseignement primaire :

En 1° primaire, un bilan complet et un examen neuromoteur sont organisés pour les élèves n'ayant pas bénéficié de ces examens en 3ème maternelle.

- **En 2ème primaire** : le bilan obligatoire de santé est un bilan complet qui comprend :
 - le complément de l'anamnèse médicale et scolaire;
 - le bilan vaccinal (voir point 3)
 - l'examen biométrique (vue, ouïe, poids, taille, analyse d'urines);
 - l'examen clinique complet.
- **En 4ème primaire** : le bilan obligatoire est un bilan partiel qui comprend un examen de la vue. Notre centre y ajoute un test de l'audition.
- **En 6ème primaire** : le bilan obligatoire de santé est un bilan complet qui comprend :
 - le complément de l'anamnèse médicale et scolaire;
 - le bilan vaccinal (voir point 3)
 - l'examen biométrique;
 - l'examen clinique complet.

Dans l'enseignement secondaire :

- **Pour le premier degré**, les élèves de première et deuxième différenciée, ainsi que ceux de 1^{ère} complémentaire et de 2^{ème} commune bénéficient d'un bilan obligatoire de santé complet qui comprend :
 - le complément de l'anamnèse médicale et scolaire;
 - un questionnaire destiné aux élèves sur leurs habitudes de vie en relation avec leur santé;
 - le bilan vaccinal (voir partie 3)
 - l'examen biométrique;
 - l'examen clinique complet.

- **Pour les 2^{ème} et 3^{ème} degrés**, quelle que soit la filière d'enseignement, le même bilan obligatoire est organisé selon les prescriptions légales. Un rappel de vaccination est proposé (voir point 3).

De plus, des bilans de santé supplémentaires ou spécifiques peuvent être réalisés si l'équipe médicale l'estime nécessaire, ou à la demande de l'équipe PMS ou de l'école.

2. Promotion d'un environnement favorable à la santé

Une visite annuelle est prévue dans chacun des établissements scolaires. Elle est organisée, dans la mesure du possible, de manière conjointe avec le médecin du travail (SPMT)¹ et le service des infrastructures scolaires. Elle a lieu en présence du conseiller en prévention de l'école.

3. Les vaccinations

Le centre PMS propose les vaccinations suivantes :

- En 2^o primaire :
 - Vaccination de rappel contre la poliomyélite, la coqueluche, la diphtérie et le tétanos. Cette vaccination est un rattrapage pour les enfants n'ayant pas reçu ce rappel de vaccin idéalement réalisé vers 5-6 ans. Proposition de la vaccination pour la méningite C aux élèves non encore vaccinés.
 - Vaccination contre la rougeole, la rubéole et les oreillons; cette vaccination est un rattrapage pour les enfants n'ayant pas reçu ce rappel de vaccin idéalement réalisé vers 12-13 mois.

¹ Service de Prévention et de Médecine du Travail

- En 6ème primaire :
 - Vaccination contre la rougeole, la rubéole et les oreillons. Il s'agit d'une deuxième dose conseillée vers 11-12 ans.
 - Pour les enfants n'ayant pas reçu de vaccination contre la rougeole, la rubéole et les oreillons avant la 6ème primaire, un rattrapage est proposé.
 - Vaccination contre l'hépatite B. Cette vaccination est proposée aux enfants non encore vaccinés et s'administre en 2 doses.

- En 1^{ère} accueil, 1^{ère} complémentaire (pour 2014 uniquement) et en 2^{ème} année du secondaire :
 - Vaccination contre le papillomavirus. Cette vaccination est proposée aux enfants non encore vaccinés et s'administre en 2 doses.

- En secondaire vers 15-16 ans (4^{ème} année) :
 - Vaccination de rappel contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche.

4. La prophylaxie et le dépistage des maladies transmissibles

Le Gouvernement fixe la liste des maladies transmissibles impliquant la mise en œuvre de mesures de prophylaxie et de dépistage, pour éviter leur propagation dans le milieu scolaire.

Le médecin scolaire envisage les mesures à prendre en fonction du type de maladie incriminé.

Ces mesures sont des mesures générales d'hygiène et des mesures qui s'adressent à l'élève malade et/ou aux élèves ayant eu un contact régulier avec lui.

En ce qui concerne le dépistage de la tuberculose, les équipes se conforment aux directives de la FARES¹.

¹ Fonds des affections respiratoires

III. VALEURS FONDAMENTALES – AXES PRIVILEGIÉS

Avant de passer en revue les activités que le centre entend développer pour remplir ses missions, il nous paraît important de définir les **valeurs fondamentales** partagées par les agents du centre. En effet, elles sous-tendent leur travail, elles les mobilisent et elles déterminent comment et pourquoi seront développées leurs activités.

Ce sont ces valeurs qui conditionnent ce que sera la « politique » générale poursuivie par le centre PMS.

1. Le respect

Le respect de soi-même

Il est fondamental : un individu ne peut avoir du respect pour les autres s'il n'en a pas d'abord vis-à-vis de lui-même. Pour amener les personnes que nous souhaitons accompagner à respecter les autres, il est indispensable de les aider à avoir une **image positive d'elles-mêmes**. Il est donc fondamental que les élèves que nous rencontrons perçoivent que nous les respectons et les acceptons avec leurs différences, leurs capacités et leurs faiblesses. C'est à partir de ce sentiment qu'aura le consultant qu'il est important aider l'école à favoriser l'épanouissement de chaque élève et lui donner confiance en lui-même et en ses possibilités ;

accompagner le jeune dans la construction de son projet scolaire, son projet professionnel et son projet de vie.

Le respect de soi-même et son corollaire, l'estime de soi, nous paraissent à ce point essentiel pour l'avenir tant professionnel que privé des jeunes que nous accompagnons que nous avons décidé d'en faire un axe essentiel de notre intervention, qui se traduira de diverses manières (voir dans les actions mises en place).

Le respect des autres

Il doit être considéré sous plusieurs aspects :

le respect des limites de chacun, et en particulier celui des règles déontologiques des disciplines psychologique, médicale et sociale ;

le respect des désirs et limites exprimés par les consultants ;

le respect des responsabilités des partenaires. Ceci implique de ne pas nécessairement prendre en charge toute demande mais, par exemple, de laisser ou de rendre à l'école la gestion des problématiques dont elle a naturellement la charge.

Dans cette optique, la **responsabilisation** est essentielle : l'objectif sera d'amener chacun (le jeune, sa famille, les partenaires) à trouver et mobiliser ses propres ressources pour répondre aux problèmes rencontrés.

2. La disponibilité

Le Centre P.M.S. a le souci d'offrir un service accessible à tous. Chacun se voudrait au maximum « disponible » vis-à-vis des élèves, des parents, des partenaires de l'école. Cependant, les missions qui nous sont confiées sont nombreuses et diverses. Certaines prises en charge requièrent beaucoup de temps et d'énergie. Beaucoup de difficultés rencontrées par nos élèves et leur famille sont de plus en plus complexes et multifactorielles (sociales, psychologiques, familiales, culturelles...). Il est impossible et inefficace d'être disponible constamment et pour chacun. Des **choix sont nécessaires**, et ils seront **conditionnés** à la fois **par nos objectifs et par l'analyse de la demande**, qui est d'une importance capitale.

3. La qualité du service

Nous souhaitons rechercher et apporter les réponses les plus appropriées à chaque problème.

Chaque intervenant a donc le souci de travailler avec professionnalisme, d'utiliser au mieux ses compétences propres, afin de développer au bénéfice des consultants des activités réellement utiles. Cette recherche d'efficacité prend un sens particulier dans le cadre de **l'approche tridisciplinaire** : en effet, le travail d'équipe rend possible, par la confrontation, une approche plus complète et plus nuancée des cas. Il permet aussi de répondre plus adéquatement aux demandes.

4. Les axes privilégiés

En fonction des besoins rencontrés, le Centre P.M.S. continuera à privilégier particulièrement les axes de travail suivants :

- la réponse aux demandes ;
- la prévention, le repérage des difficultés, le diagnostic ;
- l'orientation ;
- le soutien à la parentalité ;
- la promotion de la santé.

Dans le présent projet de service, seuls sont développés les aspects concernant plus spécifiquement les activités organisées dans le cadre du décret du 20-12-2001 relatif à la mission PSE.

IV. ACTIONS MISES EN PLACE DANS LE CADRE DE LA MISSION PSE

L'offre de service est largement communiquée au public : un site internet présente le centre PMS de Seraing, son personnel, ses activités, ses horaires, son projet. En outre, plusieurs pages sont consacrées à la présentation d'autres services dans le domaine de l'éducation ou, plus largement, de l'intervention psycho-sociale, susceptibles de permettre aux consultants de trouver des réponses à leurs préoccupations. Des outils créés par le centre sont accessibles au téléchargement. En septembre, chaque équipe se présente et explique son travail aux élèves de toutes les classes de 1^o année secondaire.

1. Les projets-santé

Les thèmes sont divers : promotion de la vaccination, estime de soi, sensibilisation au problème des assuétudes, éducation affective et sexuelle, éveil aux activités bien-être...

Beaucoup d'efforts sont consentis pour élaborer un travail structuré et efficace en promotion de la santé à l'école. Nos projets sont en relation avec les projets d'école. Ils répondent le plus souvent à une demande explicite des écoles. Ils diffèrent donc d'un établissement à l'autre.

Promotion de la vaccination

- Public visé : les classes concernées de l'enseignement primaire
- Petites animations en classe visant à sensibiliser les élèves à l'importance de la vaccination, et la prise en charge par chacun de sa santé.
- Animations lors de la préparation de la visite médicale.

Estime de soi

- Public visé : en priorité les élèves du premier degré de l'enseignement secondaire
- Les animations varient suivant les établissements scolaires, une attention particulière est portée aux élèves en difficulté scolaire, qui sont rencontrés individuellement si nécessaire.
- A l'Athénée d'Esneux, ces animations sont réalisées en partenariat étroit avec toute une série de services extérieurs (Planning familial, AMO, services communaux, etc)

Sensibilisation au problème des assuétudes

- Public visé : classes de 4ème année de l'enseignement secondaire.
- A l'Athénée d'Esneux, ces animations sont réalisées en partenariat étroit avec toute une série de services extérieurs (Planning familial, AMO, services communaux, etc)

Education affective et sexuelle – maladies sexuellement transmissibles – sensibilisation à la contraception

- Public visé : classes de 3ème année de l'enseignement secondaire.
- Organisation à la demande et en collaboration avec les professeurs de sciences
- Collaboration avec le Centre de planning familial.
- A l'Athénée d'Esneux, ces animations sont réalisées en partenariat étroit avec toute une série de services extérieurs (Planning familial, AMO, services communaux, etc)

Eveil aux activités de bien-être

- Public visé : classes de 2ème année de l'enseignement secondaire, à l'Athénée d'Esneux. Ces animations sont réalisées en partenariat étroit avec toute une série de services extérieurs (Planning familial, AMO, services communaux, etc)

2. Informatisation des bilans – recueil standardisé des données

Chaque équipe médicale (médecin - infirmière) est équipée d'ordinateurs portables et d'imprimantes fonctionnant en réseau, ainsi que du logiciel DOSMED permettant la gestion des visites médicales.

Les bilans de santé sont complètement informatisés. Les infirmières ont suivi des formations en informatique, le centre a organisé des séances de formation au logiciel utilisé. La totalité des visites médicales est ainsi réalisée avec le support informatique. Cette informatisation soulage les infirmières d'un travail administratif important et permet donc de consacrer le temps ainsi gagné à d'autres activités.

Cette informatisation permet également d'éviter de consacrer une partie du temps de travail à l'encodage des données sanitaires qui doivent chaque année être transmises à l'administration de la santé dans le cadre du décret PSE.

3. Formations

Ainsi qu'il est prévu dans leur convention d'engagement, les médecins du centre participent au séminaire annuel organisé par la Commission d'avis des médecins PMS.

Les infirmières participent aux formations organisées dans le cadre du décret¹ relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psycho-médico-sociaux. Ces formations sont accessibles à trois niveaux :

- Interréseaux : il s'agit de formations organisées dans le cadre de l'IFC²
- Réseau de la Communauté française : il s'agit de formations organisées par le Service général des Affaires pédagogiques et du Pilotage du réseau d'Enseignement organisé par la Communauté française
- Etablissement : il s'agit de formations organisées au niveau du centre PMS

Chaque infirmière bénéficie annuellement de 3 à 13 journées de formation. Les contenus de formation privilégiés au centre PMS de Seraing seront :

- les thèmes en relation directe avec les projets-santé développés ou envisagés ;
- l'approche des disciplines émergentes (neuropsychologie, par exemple) et la mise à jour des connaissances ;
- la prise de connaissance et l'utilisation de nouveaux outils ou techniques ;
- toute formation permettant de répondre le plus adéquatement possible aux situations rencontrées de façon collective ou individuelle.

¹ Décret du 11-07-2002 - MB du 31-08-2002

² Institut de Formation en cours de carrière

V. MODALITES DE REALISATION DU BILAN

Le projet de service du centre PMS de Seraing a une portée de six ans. Les activités développées par le centre doivent avant tout répondre aux besoins rencontrés. Il ne peut donc être rigide, et des adaptations seront certainement effectuées durant la période sur laquelle porte ce projet.

Le vaste projet « santé-bien-être » mis en place à Esneux en partenariat avec de nombreux services extérieurs sera maintenu aussi longtemps que les collaborations pourront persister.

Il demande à l'équipe qui s'en occupe énormément de temps et d'investissement, ce qui explique qu'il ne puisse être généralisé à toute notre population sous tutelle. Cependant, les expériences faites à ce niveau ont déjà inspiré et continueront certainement à inspirer la mise en place d'autres actions, dans d'autres écoles.

Chaque année, des réunions de l'ensemble du personnel du centre sont organisées toutes les six semaines afin de mettre en évidence l'état d'avancement des activités par rapport au programme mis en place. Les difficultés rencontrées sont analysées et des solutions sont proposées. Ces réunions sont aussi l'occasion d'adapter le programme aux besoins rencontrés dans les écoles. La réunion de fin d'année est consacrée au bilan de l'année et à l'analyse des activités réalisées. C'est principalement à ce moment que les ajustements importants du projet seront étudiés et développés.

Seraing, le 30 septembre 2014

Françoise WILLEMS, Directrice